

Alerte sanitaire en France : Rappel de crevettes contaminées aux «bactéries mangeuses de Chair» par E. Leclerc

Compte Test - 2024-11-10 19:56:57 - Vu sur pharmacie.ma

Le site officiel «rappel.conso.gouv.fr» a émis un rappel de sécurité concernant des crevettes crues surgelées vendues par E. Leclerc sous la marque Éco+. Ces crevettes, commercialisées dans toute la France entre le 24 juillet et le 7 novembre 2024, sont potentiellement contaminées par la bactérie *Vibrio vulnificus*, surnommée «bactérie mangeuse de chair». Le lot concerné, identifié par le numéro «3L15», a une date de durabilité minimale fixée au 30 novembre 2025.

Les effets de cette bactérie sur la santé peuvent être graves. Chez les personnes en bonne santé, elle peut provoquer des troubles gastro-intestinaux, mais elle présente des risques bien plus élevés pour les individus vulnérables ou atteints de maladies chroniques. Ces personnes pourraient développer des infections graves, pouvant aller jusqu'à la septicémie. De plus, des infections cutanées peuvent apparaître en cas de manipulation de ces crevettes chez des personnes présentant des plaies ouvertes.

Il est fortement recommandé aux consommateurs de rapporter en magasin ces crevettes pour obtenir un remboursement, et de contacter le service consommateur via la ligne dédiée : 08 00 45 32 78. La procédure de rappel est en vigueur jusqu'au 7 janvier 2025.